

STRUCTURES REPRESENTEES

SANO - DDT : M. Laurent et P. Barbiero
Région Auvergne Rhône Alpes : M. Bouly
Département de l'Isère : M. Roux (service mobilités)
Département de l'Isère - Territoire Haut Rhône Dauphinois : R. Andreosso et B. Husson
Chambre d'agriculture : JM Ciceron
Natura 2000 : L. Raspail
SMABB-SAGE: B. Leblanc
SEPAL: E. Giraud
SCoT BUCOPA : O. Premillieu
LO PARVI : R Quesada, C. Bouvier, F. Donnier, E Jousseume
CLD : A. Mansiaux
Agence de mobilités : M. Dioudonnat
UNICEM : D. Delorme

RELEVÉ DES DÉBATS

NB : Le projet de diagnostic et PADD a été remis aux participants avant la réunion, lors de l'envoi de la convocation.

Etat :

En préambule, il est précisé que la lettre d'association, envoyée lors de la 1^{ère} prescription de révision, est toujours d'actualité.

Il s'agit d'un PADD qui va « dans le bon sens et qui est vertueux ». Il y a des améliorations par rapport à la version présentée dans le cadre de l'ancienne procédure notamment par l'ajout des chiffres clés. Cependant, il conviendra de mieux expliquer que le nombre d'habitants, affiché dans partie chiffrée, ne constitue pas un objectif et qu'il s'agit d'un prolongement de tendance.

Concernant l'échéance du projet (2030), il faudrait travailler à un horizon plus lointain compte tenu :

- du décalage du calendrier initial de la révision lié à l'évolution du périmètre
- du temps long nécessaire à la mise en œuvre du projet débattu au regard de la nécessité :
 - o de répondre obligatoirement aux dysfonctionnements en matière d'assainissement
 - o d'apporter des solutions de mobilités

...**avant** de mettre en œuvre les objectifs de développement.

Une échéance à 2040 permettrait ainsi un phasage du projet (2 générations de PLU).

Mieux expliquer l'armature territoriale et le rôle de chaque typologie de commune dans l'accueil du développement résidentiel et démographique.

Le DOO devra être très clair sur les valeurs données à chaque typologie de commune.

Mieux identifier les différences (d'objectifs) entre les secteurs. Pour le moment, on n'appréhende pas suffisamment ces différences.

Concernant les mobilités, le SCoT devra justifier de la faisabilité des choix exposés dans le PADD avec des études.

Concernant les sites économiques, l'intérêt régional du parc du pays des couleurs est à démontrer.

Lo parvi / Unicem/ chambre d'agriculture :

Concernant les carrières, il est dommage de se référer uniquement au cadrage régional. Le schéma départemental est encore opposable.

La DREAL travaille actuellement sur les modalités d'élaboration du schéma régional des carrières et semble bien identifier les SCoT comme interlocuteurs privilégiés. Pour autant le schéma régional ne sera certainement pas élaboré d'ici la fin de la révision.

De plus, compte tenu des enjeux sur les matériaux, il est important d'avoir une véritable stratégie politique sur l'exploitation des ressources. On constate un besoin d'encadrement dont l'échelle pertinente va au-delà du SCoT.

Enfin, il serait intéressant d'avoir une carte des carrières, avec un bilan des surfaces et les grandes lignes des arrêtés préfectoraux (à mettre dans le diagnostic).

Lo parvi :

Energie : il existe de nombreux enjeux sur le territoire compte tenu du potentiel sur différentes filières. Ils sont faiblement pris en compte dans le PADD. Le document n'anticipe pas les évolutions en matière de transition énergétique.

Il serait utile d'encadrer le développement de centrales solaires au sol.

Trame Verte et Bleue : Il est important de mieux faire figurer les enjeux de restauration des corridors car le document semble se focaliser sur la préservation de l'existant. Le cadre réglementaire demande aux SCoT d'appréhender les deux niveaux.

Il serait intéressant d'intégrer dès le PADD, les secteurs de compensation environnementale connus (grands tènements, secteurs à enjeux, sites pollués...)

Enfin, concernant la mise en œuvre, il faudra se doter d'outils de suivi des communes efficaces, avec des signaux d'alerte sur la consommation d'espace. Cela permettra aux collectivités qui révisent leur document de ne pas avoir dépassé les objectifs avant la révision.

SMABB et Natura 2000 :

La trame verte est bien traitée dans le document alors que la trame bleue ressort peu (notamment les affluents).

Il serait pertinent de mettre le terme inondation dans le titre concernant les risques. Cela apparaît dans le texte mais au regard des enjeux sur le territoire, cela devrait être plus clair.

Transport de marchandise sur le Rhône : infaisable techniquement.

Département :

Les franchissements du Rhône sont problématiques et cela ne ressort pas dans le document. Cela sera une priorité pour le Département. Les ponts de Loyette et Lagnieu dysfonctionnent (solidité, calibrage, et accessibilité des ouvrages) alors que le trafic PL s'intensifie.

Les 2 besoins de contournements cités dans le PADD sont connus par le Département et des études ont déjà démarré pour Montalieu-V. Côté Pontois, le Département demande d'inscrire le principe de contournement (sans matérialisation de tracé). Il semble prêt à lancer des études si une gouvernance locale se met en place.

Enfin, lorsqu'il y aura ces déviations, le SCoT devra empêcher l'urbanisation à proximité.

Le Département précise qu'entre une étude et sa réalisation, il se passe, en moyenne, 7 ans. Se pose alors la question de la maîtrise du développement dans l'intervalle. Il conviendra d'explorer les solutions liées aux modes alternatifs.

Agence de mobilités :

L'agence informe qu'elle élabore un schéma de covoiturage à l'échelle du Nord-Isère (identification des besoins en aires de covoiturage, proposition de lieux d'implantation). Cela pourra nourrir le DOO. Les Balcons du Dauphiné travaillent sur une étude Transport A la Demande ; il serait intéressant que ce type d'étude soit réalisé sur tout le territoire.

En 2017, un schéma directeur vélo, à l'échelle du Nord Isère, sera créé. Il serait intéressant de reprendre, à minima, les tracés principaux.

Chambre d'agriculture

Concernant la réduction de la consommation foncière, le document est assez clair sur le résidentiel. Il serait utile d'être aussi ambitieux sur l'économie. En effet, le volume dédié aux activités dans le SCoT de 2007 est important et il conviendra de le requestionner. Ce serait utile de faire un bilan des ZA dans le diagnostic.